

L'Étang-la-Ville / route des Muses : l'Agglo aménage une piste cyclable pour sécuriser les liaisons piétons-cycles depuis la forêt vers la gare de Saint-Nom-la-Bretèche – Forêt de Marly



Dans le cadre du [Plan Vélo 2019-2026](#), l'Agglo réalise **une piste cyclable à double sens**, route des Muses à L'Étang-la-Ville.

1 km de voie sécurisée pour les piétons et les vélos

La route forestière des Muses permet, une fois franchie la gare de Saint-Nom-la-Bretèche - Forêt de Marly, d'entrer en forêt et de plonger ensuite vers la Plaine de Versailles. À l'heure actuelle, piétons et vélos doivent cheminer sur la chaussée, ce qui pose des problèmes de sécurité.

Alors que l'arrivée du Tram T13 à l'été 2022 a augmenté l'attractivité de la gare, il convient de favoriser le report modal vers le vélo et le bus, au regard de la capacité limitée des parkings de la gare. L'Agglo réalise **un aménagement cyclable continu, confortable et sécurisé qui préserve la forêt**

domaniale et facilite les conditions de déplacement des voitures et des bus.

« La route des Muses est un axe stratégique pour la desserte de cette gare située à L'Étang-la-Ville, que ce soit en voiture, à vélo ou en transports en commun. L'enjeu du projet est d'offrir un cheminement sécurisé pour les cyclistes et piétons dans les deux sens, en améliorant les circulations motorisées existantes et notamment celles des bus, pour accroître les capacités d'accès à la gare, en écho à notre Plan climat.

L'aménagement de cette voie forestière, élaboré en partenariat avec l'ONF, tient compte de la sensibilité du massif forestier dont nous demandons, avec la CASGBS, le classement en forêt de protection » indique Daniel Cornalba, Maire de L'Étang-la-Ville.

Au quotidien et pour les loisirs

Le projet consiste en l'aménagement, depuis la gare, le long de la forêt :

- d'une piste cyclable de 1 km ;
- d'un espace piéton.

L'objectif de cet aménagement est mixte :

- > Favoriser les déplacements du quotidien : trajets domicile/travail pour lesquels la gare joue un rôle stratégique (accès au Tram T13 et au terminus de la ligne L) ;
- > Fluidifier les circulations, notamment celles des bus ;
- > Sécuriser les déplacements de loisirs dans la forêt ;
- > Protéger l'intégrité du massif forestier.

Coût du projet

Le montant des travaux est estimé à

1 100 000 € TTC, financés par :

- CASGBS : 40 %
- Département des Yvelines : 29 %
- Région Île-de-France (Plan Vélo Régional) : 20 %
- CC Gally-Mauldre : 11 %

Calendrier prévisionnel

Les travaux démarreront le 2 avril après une phase de préparation de chantier de 2 mois, pour une livraison en septembre 2024.

À noter : le parking situé le long de la route des Muses verra sa capacité réduite lorsque les travaux le nécessiteront. Merci de votre compréhension.



Le Plan Vélo de l'Agglo

Le Plan vélo 2019 – 2026 de la CASGBS, élaboré en étroite collaboration avec les 19 communes du territoire, a été adopté par le Conseil Communautaire en mai 2019. Grâce aux aides déterminantes de la Région et des Départements, de nombreux projets se sont déployés et se déploieront, pour accorder davantage de place aux mobilités actives et faciliter ainsi la pratique du vélo au quotidien sur notre territoire.

Concrètement, le Plan Vélo se matérialise par la création de près de 80 km de réseaux cyclables répartis en trois catégories :

- ✓ Le réseau Vélo Île-de-France (VIF), ex RER Vélo (33 km), qui formera l'armature du réseau cyclable pour les trajets du quotidien vers les pôles d'emplois majeurs d'Île-de-France ;
- ✓ Un réseau complémentaire (29 km) qui permettra principalement l'accessibilité aux gares et stations, ainsi qu'aux principales polarités de l'agglomération (établissements scolaires, commerces, etc.) ;
- ✓ Un troisième réseau à vocation touristique (28 km) permettant d'assurer la continuité des aménagements sur les berges de Seine, pour favoriser l'accès à certains sites touristiques et aux forêts.